CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payablesix mois d'avance

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre fin à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, vingt sous la piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des *prix raisonnables*.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE et CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour le reste de fret ou passage, (ayant de bons emménagements) s'adresser à bord, ou à

BOURNE et BECKWITH,
de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.

BATEAUX DE REMORQUE.

Le **POST-BOY**, capitaine DAVIS.
Le **PILOT**, capitaine RIDDLE.
Le **CALÉDONIA**, capitaine [illegible]

Le soussigné a transporté son bureau des bateaux à remorque du No. 67 au No. 92, rue de la Levée.

WM. FITZ, Jr.

AVIS AUX HABITANTS.

Le bateau à vapeur paquebot **AMULET**, capt. Basham, fait des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la Pointe à la Hache, s'arrêtant toutes les habitations sur la côte. Il part d'ici tous les mardis et samedis, à 10 heures du matin, et de la Pointe à la Hache tous les lundis et Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

WM. FITZ, Jr., rue de la Levée, No. 92

N. B. La place d'administration de l'Amulet est au premier pont, *fore part*, faubourg Marigny ; pendant son absence les habitans et autres personnes peuvent laisser leurs ordres ou *lettres* avec l'agent pour être envoyé. L'Amulet part, à chaque voyage, prendre sur une habitation cent boucauts de sucre pour être livrés à bord des bâtimens en ville, s'il est prévenu d'avance. 29 nov—d

A FRETER.

Le fin voilier navire **GULNOND**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Watts, du port de 321 tonneaux. S'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,
9 déc encaig. Gravier et Tchoupitoulas.

A FRETER.

Le fin voilier, navire **ULYSSES**, construit en chêne, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, portant environ 1150 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
4 déc rue Royale, No. 117

POUR LE HAVRE.

Le navire **NATCHEZ**, capitaine White, de première classe, doublé et chevillé, partira sous peu pour le dit port, et peut prendre 400 balles de coton. Pour fret desquelles, ou pour passage, ce navire ayant de beaux emménagements, s'adresser à

I. OGDEN & Co.
30 nov rue du Canal, No. 72

POUR LIVERPOOL—Le navire **A. I. NEW-ORLEANS**, capt. Patten, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à

LINCOLN & GREEN.
27 nov

POUR NANTES.

Le navire la **CECILIA**, capitaine Angand, partira vers le 8 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à

J. MAGER.
23 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire **SALEM**, capitaine Destebecho, partira du 10 au 15 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. MAGER.
24 nov

A VENDRE.

Le *pilot boat* **BLOOMING YOUTH**, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 3 ans. S'adresser à

LEFEBRE & DUREL,
16 nov—3 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **A. I. ST.-PAUL**, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser

LINCOLN & GREEN.
18 nov

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GIRARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

MAGASINS A LOUER.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la maison No. 85, rue Toulouse. Pour les termes, s'adresser à CARRIERE & BORDUZAT,
27 nov rue St. Louis, No. 11

A LOUER.

Une **MAISON** de 7 appartements, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c., située rues Manderville et d'Amour. CHARLES HATREL,
23 nov rue de Chartres, No. 123

A LOUER.

La maison située encoignure des rues Prytanée et Erato, à la rue Prytanée fesant suite à la *rue du Camp* ; résidence jolie et commode. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS A. LEMOYNE,
21 nov—15,3ps rue Julie, No. 81.

A LOUER.

La maison *appartenant à Mme. Veuve Duverger*, située de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis cette ville, avec ses dépendances, cour, jardin, cabannes à vagues, &c. On la loera pour une année, ou pour plusieurs. Pour plus amples informations, s'adresser rue Royale, No. 215. 21 nov—10

LA UNION DE LA LOUISIANE.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.

La Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 1er décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira à la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachent glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de 40 cartouches à poudre. Une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes par les officiers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir aux lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des ordonnances de corvée pour former la grille et en ordonner les postes une demi-heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les officiers de la Légion sont invités à se réunir dans la maison de ville, dimanche 8 décembre, à 10 heures du matin.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,
27 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp

ETAT DU TENNESSEE,
COMTE DE MADISON.

COUR DE CIRCUIT.—*Pour le terme de juillet 1833.*

John T. Turner & Elias Woodruff, plaintifs
contre
F. West, défendeur.
} Saisie *in extremis*.

Le jour les plaintifs susnommés se sont présentés par devant le juge de pouvoir et le défendeur quoique solennellement appelé n'a pas paru, mais a fait défaut et n'a pas donné sécurité pour la demande, ni offert main levée de l'hypothèque, ni plaidé. Lagour est donc d'avis que les plaintifs doivent recevoir du défendeur, les dommages et intérêts qu'ils ont supporté par la non exécution de l'assumpsit mentionnée dans la déclaration mentionnée, mais ces dommages ne sont prononcés, il est ordonné que le shérif fera venir un jury pour s'en guérir des dits dommages. Et il est ordonné que toutes procédures soient suspendues pendant six mois à compter de quel temps il est de plus ordonné que le défendant apparoîtra en personne, pour donner caution à la demande, et offrir main levée de l'hypothèque sur la propriété et plaider sur la demande. Autrement il sera rendu un jugement final; et il est de plus ordonné qu'une copie de l'ordre sera publiée quatre semaines consécutives dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, journal publié à la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme,
nov—24 H. W. McCORRY, greffier.

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, et à vendre par JULES LE BLANC,
nov rue Royale, No. 103.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Dessalles, décédée, épouse de Pierre Dulcide Batran, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1°. Adéline, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. Eliza, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, adonnée au vol. 3°. Suzanne, négresse créole âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. 4°. Geneviève négresse [illegible] de 46 ans, marchande. 5°. Joseph grif créole [illegible] environ, charretier et manœuvre de maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1°. Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve a environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, formant de 4 dégrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du [illegible] décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de [illegible] au Bayou, au faubourg St-Jean, [illegible] ville, distant de cette ville, d'un [illegible] formant l'ilet désigné sous le nu[illegible] du dit faubourg dressé le premier jui[illegible] par Lafon, et déposé pour [illegible] cours, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot *de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St-Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maisonnette bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres dépendances, le tout ayant besoin de répartion.*

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement ; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par orde de la Cour:

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, *vaste et commode*, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et clairevoyé neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, tacalpas, cèdres, lilas, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et *vierge*, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt d'animaux, jardinage ; et abondante en paturages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions avant la vente. 19 nov—8,2ms

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les *propriétés ci-après décrites*, savoir :

1°. Un **TERRAIN**, situé à l'encoignure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus *décrit*, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur ; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.

9 novembre—18

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le *Register des* Testaments—Samedi, 4 janvier 1834, il sera exposé en vente à la Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Samuel Livermoure, les actions de banques et autres ci-après décrites, savoir : 250 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane; 105 actions de la Compagnie des Architectes de la Nelle.-Orléans; 50 actions de la Banque des Artisans et Commerçants; 25 actions de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nelle.-Orléans; 22 actions de la Banque du Commerce; 20 actions de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses et 1 action de l'Hôtel du Lac.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la *Cour*,
5 déc W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Succession de feu Thomas F. McCaleb—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et aux autres personnes que cela peut concerner, qu'il sera exposé en vente à la Bourse, à deux jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
9 déc W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Succession* de Oliver Train—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Patrick Sidney, *curateur* de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
9 déc W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de John C. Wallace—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes *autres personnes* que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le *compte présenté* par les cautions de feu John Bale, ci-devant de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et les dites cautions déchargées de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
9 déc W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel Toby a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'*obtenir les lettres de curatelle* à la succession vacante de feu James Garsides, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par *ordre de la cour*,
9 décembre W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas Devine a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'être *nommé curateur* aux héritiers absens de la succession vacante de feu James Devine, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
9 déc W F C DUPLESSIS, rég.

A VENDRE par les soussignés chez M. *Frémaux*, libraire, rue Toulouse, No. 80.

Un grand assortiment de papiers peints et tintures à sujets, lithographiées; gravures et tableaux à l'huile des premiers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'appartements superfins ; Velours d'Utrecn, franges de soie pour meubles; assortiment de fusils à piston et pistolets de Lepage de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de bal et *objets de fantaisies* pour dames, cols, et portefeuilles; Vins de Champagne et Chambertin, 1ère. qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, pendules et montres de choix, cartons de bureaux et queux de billards, à bon marché.

Monsieur Frémaux prévient de nouveau qu'*indépendamment* de son cabinet de lecture composé au moins de 7,000 volumes du meilleur choix. Il vient de recevoir 1200 volumes des ouvrages les plus nouveaux à vendre, ainsi qu'une collection de Manuels de différents états, Traités de Songe, &c.

3 déc—15 V. HEBERT & FREMAUX.

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mille piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renes Baham et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement soit radié et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 18e. jour de novembre mille-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur A. B. ROMAN.
GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat. 19 nov—30

A VENDRE—500 cordes bois de chauffage, livrables à 150 cordes à l'habitation de M. Cazlar, à 3 milles de l'autre bord du fleuve, et 250 do. à 5 milles au-dessous de la ville et du ce bord ci.

CHS. HATREL,
19 nov rue de Chartres, No. 123

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse d'Orléans, dans l'affaire de J. Ogilvy *vs.* ses créanciers; j'exposerai en vente publique, mardi, 17 du courant, à 3 heures de l'après-midi, sous le principal, les propriétés appartenant à la dite faillite, contenant en 46 sacs de riz, 1 pipe d'eau-de-vie, 1 pipe de genièvre; 1 pipe de vin blanc; thé en boites, chandelles, chocolat, savon, 4 sacs de café, et divers autres articles provenant du magasin de comestibles, du dit insolvable, [illegible] ma possession en exécution d'un ordre de fieri [illegible] l'affaire de Puech & Bein *vs.* J. Ogilvy, d'un [illegible] *saisie provisoire dans l'affaire de Pontalba vs.* [illegible] ordre de saisie-arrêt dans l'affaire de Levy [illegible] J. Ogilvy, lancés par l'hon. Cour de Cité de [illegible] Orléans, exécutés avant la faillite du dit J. [illegible]

Conditions de vente : Comptant.

7 déc ☞ BEAUREGARD, marshal

Rene Gamble agent de J. Delfolie *vs.* Fortuné.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanewille, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, 18 décembre à 4 heures, au principal, [illegible] tables, 2 miroirs, 2 tableaux, 3 chaises, [illegible] dans l'affaire ci-dessus.

[illegible] BEAUREGARD, marshal

J. Zebriska et [illegible] *vs.* G. Morrison.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi; 18 décembre, à midi, [illegible] Chartres & St. Louis, 3 chemises [illegible] ci-dessus.

[illegible] B. BEAUREGARD, marshal

Baptiste Beau[illegible] Joseph Rechou *vs.* Michel Santiago, [illegible] Bayou *vs.* le même.

EN [illegible] Plorius fieri facias à moi [illegible] juge conseiller de la cour de cité, [illegible] samedi, 4 janvier prochain, [illegible] au coin des rues de Chartres [illegible] bois, située dans la rue Richard, [illegible] rues [illegible] St. Jean Baptiste, dans le faubourg [illegible] bourse, ladite maison ayant 49 pieds de face, sur 32 et demi de profondeur, *saisie dans lesdites affaires.*

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur à un crédit de 12 mois avec intérêt de 6 pour cent à compter du jour de la vente ; l'acquéreur donnera son billet avec sûreté sur la propriété jusqu'à parfait paiement, d'après l'acte, pour amender les divers actes, passés pour organiser les cours de cet Etat et pour d'autres objets.

5 déc B. BEAUREGARD, marshal

Jean Guillot *vs.* Charlotte Bonifay et Gentil.

EN vertu d'un [illegible] vente et de saisi à moi adressé par l'hon. [illegible] Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 2 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain de terre situé au Bayou St. Jean, mesurant [illegible] de face sur le dit bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, et s'élargissant de 30 pieds sur le derrière, avec un privilège sur le dit lot, saisi dans l'affaire ci-dessus.

29 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour cité, j'exposerai en vente lundi, 30 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encognure Chartres et St Louis, un certain lot de terre, *situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 4, dans l'ilet No. 118, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, et aussi, le même jour, le nègre nommée Suzan, saisis à la poursuite de Jean Bounin et A. Dray.*

26 nov B. BEAUREGARD, marshal

John Thompson *vs.* le bateau à vapeur, Plough Boy, capitaine Blair, et propriétaires, H Henderson, *vs.* le même, J Scanson *vs.* do. J Nunito *vs.* do. J Gibson *vs.* do. J Keller *vs.* do. J Risey *vs.* do. J Farnum *vs.* do. J P Mington *vs.* do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Blough Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, *saisis dans l'affaire ci-dessus.*

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

D. Abbott *vs.* Cepitaine Hunter, le bateau à vapeur Hylander et propriétaires; R Leary *vs.* le même, C Sponster *vs.* do. J M Sawyer *vs.* do. Mme. Brown *vs.* do. E *Johnston vs.* do. H *Gruner vs.* do. S Reed *vs.* do. W Robinson *vs.* do. M Willis *vs.* do. Jh Hunters *vs.* do. Jh Jamin *vs.* do. Willington *vs.* do.

EN vertu de 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 21 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge *président de la cour de* cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'ilet No. 285, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chaque, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis

14 nov B. BEAUREGARD, marshal

John A Zander *vs.* Joseph W. Prince.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 nov B. BEAUREGARD, marshal

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont transporté leur bureau de courtage au numéro 161, rue de Chartres, en face de M. Petitpain, et offrent à vendre à l'amiable, les propriétés ci-après :

Une *superbe propriété située dans le carré de la ville*, le terrain mesure 40 pieds environ de face sur une profondeur de 150 pieds, et comporte trois locations, en briques.

Une autre propriété située rue de l'Hôpital entre Royale et Condé, le terrain mesure 45 pieds de face à la rue de l'Hôpital, *sur 40 pieds de profondeur.* Les bâtisses sont en briques.

Une maison située au faubourg Trémé costinuation de la rue St.-Anne, entre les rues Marais et Villaré, presqu'en face de la nouvelle prison; le terrain mesure 30 pieds de face sur 120 de profondeur. La maison est en bois.

Une autre maison en bois, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, situé au faubourg *Marigny, rue d'Amour entre les rues de l'Union et des Français*, No. 152.

Une propriété située au faubourg de l'Annonciation, le terrain mesure 52 pieds de face à la rue des Pacanniers sur une profondeur de 120 pieds (mesure américaine) entre les *rues Richard et St. Jean Baptiste.* La maison est en bois et se compose de 3 appartements, galerie, cabinets, &c. LAROCHE & GAUTIER, courtiers.

4 décembre rue de Chartres, No. 16.

GALLERIE STAFFORD.

CATALOGUE de la collection de tableaux du très noble marquis de Stratford, à Cleveland House, à Londres, contenant une *gravure de chaque tableau et accompagnée d'une notice historique et biographique en anglais et en français*, par John Young; nouvellement reçue et à vendre par Wm. McKEAN,

6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

Ouvrage de Médecine en anglais, à bon marché.

PRATIQUE moderne de médecine, démontrant les caractères, *causes, symptômes, pronostics*, apparences morbides et méthode perfectionnée de traiter les maladies de tous les climats, par Robert Thomas, docteur en médecine de Salisbury, en Angleterre—Abrégé de la 5me. et dernière édition, par Wm. Currie et David J. Condie, médecins de Philadelphie; nouvellement reçu et à vendre par Wm. McKEAN,

6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

Magasin d'articles nouveaux de Paris,
RUE DE CHARTRES, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, arrivé depuis peu de jours de Paris, offre à vendre à des prix modérés, les articles suivans, savoir :

Un très bel assortiment de librairie, parfumerie, bijouterie, lithographies, sujets gracieux, batailles et tableaux à l'huile, nécessaires de dames et pour hommes, Cartonnages pour étrennes, palatines, roas, manteaux de dames, sacs de fantaisie, mouchoirs en batiste et foulards des Indes; parapluies fins, ombrelles, cannes à poignards, à épées et autres; fusils et *ustensiles de chasse*, jolis pistolets de proche, couteaux-poignards et poignards à gaine; coutellerie fine, chapeaux de soie première qualité et casquettes en draps fin; gands divers, cravates noires, cols de fantaisie, chemises en toile et en percale, portefeuilles, brosses, miroirs, étuis à cigarres, bretelles, briquets de poche, lampes, flambeaux, papiers à lettre fin et articles de bureaux et un grand nombre d'objets de fantaisie.

Liqueurs fines de Marie-Brizard et Roger, de Bordeaux, eages et graine pour oiseaux. 2 déc—☞

DENTS NATURELLES.—Le soussigné ayant un grand assortiment de dents naturelles, de choix et purifiées, offre d'en poser à ceux auxquels il en manque, qui feront les mêmes fonctions que les naturelles.

Dr. PLOUGH,
22 nov Dentiste, rue de Chartres, No 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 14 décembre, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi.

Une belle HABITATION, établie en sucrerie, avec tous ses édifices qui consistent en une maison de *maître, une sucrerie, hôpital, magasin, cabanes à nègres*, et autres édifices, accessoires, tels que le tout se comportera au jour de la vente.

De plus : 10 arpens de cannes mises en matelas pour planter. Il est bien entendu que les animaux et bêtes à cornes, outils et instrumens aratoires, ne seront pas vendus avec l'Habitation, mais formeront un lot *séparé.*

La susdite habitation appartenant auparavant à M. Pierre Pujol Perret. Elle est située à la paroisse St. Charles, rive droite du fleuve à environ 11 lieues de la Nouvelle Orléans, mesurant 8 arpens de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpens. Le vendeur garantissant les 80 arpens de profondeur ; est bornée du côté d'en haut par l'habitation de Mme. veuve St. Martin jr. et de l'autre côté par celle de MM. St. Martin Frères.

Conditions de la vente : 2000 piastres comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Immediatement après la vente de la susdite habitation on procédera à celle des 27 esclaves suivans qui étaient attachés à la même habitation, tous créoles ou depuis longtemps dans le pays: bons sujets et accoutumés aux travaux d'une habitation ; et garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas.

Alexandre, âgé de 38 ans, commandeur, excellent sujet; Zénon, de 30 ans, charretier, pelle, pioche, et bon sujet; Isidore de 27 ans, do.; Noël, de 24 ans, do.; Jean, de 22 ans, do.; Janvier, de 35 ans, do.; Scanon, de 17 ans, do.; Davis, de 24 ans, do.; James, de 30 ans, do.; Buzile, de 22 ans, do.; Williams, de 22 ans, do.; Azor, de 40 ans, nègre africain, excellent sujet, bon à tout; Jacques, de 35 ans, charretier, pelle, pioche, &c.; André, de 22 ans, do.; Ned, de 24 ans, Jacko, de 65 ans, do.; Jo-équiri, do.; Arlequin, de 60 ans, ayant une hernie; Petit James, de 60 ans, do.; Marie, de 32 ans, négresse créole, assez bonne cuisinière et excellente hospitalière; Louise, de 19 ans, *négresse créole, et son enfant Sosthène, âgé de 5 ans;* Angélique, de 55 ans, do.; Raiguine, de 40 ans; et son enfant Augustin, âgé de 9 ans; Adeline, de 14 ans, do.

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 1 an.

N. B. Les personnes qui désireraient acheter et soumettre des propositions à l'amiable avant le 14 décembre 1833, jour de vente, peuvent s'adresser à Ms. P. et L. *rue Toulouse*, No. 60. 4 déc

Propriété de valeur à vendre.

PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., il sera vendu à la Bourse Hewlett, mardi 17 décembre, à midi,

1°. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 206 pieds 4 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et ouvrant dans la *profondeur de 196 pieds 9 pouces avec les bâtisses* qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 26 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'endroit.

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt à 10 pour 100 *par an à partir du jour de la vente*, à quels époques la livraison de lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de racheter ses billets ou aucun d'eux avant le 1er. Janvier 1835 aux même taux d'intérêt.

2°. Un Terrain attenant au précédent ayant 92 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux *fortes maisons d'habitation* en charpente, cuisines, &c.

Conditions : 15 et 24 mois de crédit, les billets portan un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, à qu'elle époque la livraison des dit lieux sera faite, *mais la propriété demeurera aux* risque de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura l'privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêts.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la presse à coton $20,000 jusqu'au 23 juin prochain et les polices seront *transférées à l'acquéreur.*

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3°. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 59 et 69

Conditions : 4 mois de crédit.

De plus : 15 beaux Esclaves, savoir :

4°. *Philis*, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses enfants, Nancy, *négrite de 10 ans*, propre à tous ouvrages de maison et Amélia, âgée de 6 ans.

5°. *Sally*, domestique de maison, âgée de 19 ans.

6°. *Mary*, cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.

7°. *Hiram*, ingénieur, forgeron et maréchal.

8°. *Michael*, ingénieur, levier et pressier.

9°. *Willis*, pressier, charretier et domestique de maison

10°. *Paul*, pressier et charretier.

11°. *Billy*, pressier.

12°. *Kitt*, chauffeur et charretier.

13°. *Goodman*, chauffeur et charretier.

14°. *Charles*, pressier et ouvrier.

15°. *Ace*, chauffeur pressier et ouvrier.

16°. *Joe*, palfrenier. 17°. *Tom*, chauffeur et pressier.

Conditions, pour les Esclaves : 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci dessus doivent être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics *ne garantiront* que le titre des esclaves mais ils donneront tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, mercredi 18 décembre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 *presse à bras* complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au-dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

J. W. ZACHARIE,
19 nov H. W. PALFREY, } syndic.

J. R. PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un *salon distinct et séparé*, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en parfait cal